



Bulletin Officiel

N° 4000 Mercredi 14 Decembre 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE – SOMOCER - 2

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTE 2011 » 3-5

EMPRUNT TUNISIE LEASING 2011-3 6-8

EMPRUNT UIB 2011-2 - 9-10

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE – SOMOCER - 11

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE ATELIERS MECANIQUE DU SAHEL AMS 12-13

COURBE DES TAUX 14

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 15-16

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

Société Moderne de Céramique –SOMOCER-

Siège social : Menzel El HAYET 5033- MONASTIR-

La Société Moderne de Céramique « SOMOCER » porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son conseil d'administration réuni le 29 novembre 2011 a décidé, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2011, d'attribuer des actions gratuites et d'augmenter par conséquent le capital social d'un montant de **2 425 500 dinars** pour le porter de **24 255 000 dinars** à **26 680 500 dinars** par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés » et l'émission de **2 425 500 actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en Bourse à partir du **26 décembre 2011** à raison d'**une (1) action nouvelle gratuite** pour **Dix (10) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissances des actions nouvelles gratuites :

Les **2 425 500 actions nouvelles gratuites** porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2011**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes de la société SOMOCER seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **26 décembre 2011**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **26 décembre 2011** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **26 décembre 2011**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **26 décembre 2011**.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « BTE 2011 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de Tunisie et des Emirats tenue le 25/06/2010 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant de 100 millions de dinars en une ou plusieurs tranches et a donné tous les pouvoirs nécessaires à la Direction Générale pour en fixer les modalités et les conditions d'émission.

Dans le cadre de cette autorisation, la Direction Générale de la banque a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 50 millions de dinars réparti comme suit :

- **Catégorie A** : 35MD sur 7 ans avec 2 années de grâce au taux variable de TMM +1,3% l'an ;
- **Catégorie B** : 15MD sur 20 ans au taux fixe de 6,25% l'an.

Dénomination de l'emprunt : « BTE 2011 »

Montant : Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 obligations de nominal 100 dinars, réparties en deux catégories :

- **Catégorie A** : 350 000 obligations ;
- **Catégorie B** : 150 000 obligations.

Prix d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à taux d'intérêt différents au choix du souscripteur en fonction de leur catégorie :

- **Catégorie A** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 130 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N ;
- **Catégorie B** : 6,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois novembre 2011 qui est égale à 4,163% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,463%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,30% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final

- Suite -

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,25% l'an pour le présent emprunt.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- **Catégorie A :** 7 ans dont 2 ans de grâce ;
- **Catégorie B :** 20 ans.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- **Catégorie A :** 5 ans;
- **Catégorie B :** 10,5 ans.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de catégorie B est 7,445 années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **26/12/2011** et clôturées sans préavis au plus tard le **09/02/2012**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre des titres émis.

Au cas où le présent emprunt obligataire n'est pas clôturé à la date limite du **09/02/2012**, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **24/02/2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **24/02/2012**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **09/02/2012** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée au **09/02/2012**, et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises seront remboursables selon la catégorie de l'emprunt :

- **Catégorie A :** Amortissement annuel constant de 20,000 dinars par obligation, soit le un cinquième (1/5) et ce, de la troisième année jusqu'à la 7ème année suivant la date limite de clôture des souscriptions. Ainsi, les obligations de la catégorie A seront amorties en totalité le **09/02/2019**
- **Catégorie B :** Amortissement annuel constant de 5,000 dinars par obligation, soit le un vingtième (1/20) et ce, de la première année jusqu'à la 20ème année suivant la date limite de clôture des souscriptions. Ainsi, les obligations de la catégorie B seront amorties en totalité le **09/02/2032**

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **09 février** de chaque année. Le premier paiement en intérêts aura lieu le **09/02/2013**

Le premier remboursement en capital aura lieu le **09/02/2015** pour la catégorie A et le **09/02/2013** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **26/12/2011** aux guichets de la BNA Capitaux, Intermédiaire en bourse, sis au Complexe le Banquier avenue Tahar Haddad - Les Berges du Lac 1053 Tunis et de MAC SA Intermédiaire en bourse, sis au Green Center Bloc C 2ème étage rue du Lac Constance - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «BTE 2011» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Notation de la banque : Le 30 novembre 2011, l'agence de notation Standard & Poor's a confirmé la note attribuée à la BTE en juillet 2011 « BB/Négative/B ».

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, La BTE s'engage à charger l'intermédiaire en bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «BTE 2011» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : La BTE s'engage, dès la clôture de l'emprunt «BTE 2011 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription à des taux indexés sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux au cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°11-759 du **09 décembre 2011**, d'un document de référence enregistré auprès du CMF en date du **09 décembre 2011** sous le n°11-007 et des indicateurs d'activité de la BTE relatifs au 4^{ème} trimestre 2011 pour tout placement sollicité après le 20/01/2012.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la BTE, 5 bis Rue Mohamed BADRA 1002 Tunis, des intermédiaires en bourse BNA CAPITAUX, Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD, Les Berges du Lac 1053 Tunis et MAC SA, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Les Berges de Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de la BTE relatifs au 4^{ème} trimestre 2011 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2011-3 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 24/05/2011 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le conseil d'administration réuni le 25/08/2011 a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+0,5% et TMM+1,5% brut l'an pour le taux variable et entre 5% et 6,5% brut l'an pour le taux fixe avec précision que : « les taux et la durée seront fixés par la Direction Générale à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché ».

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt à 5 ans et les taux d'intérêts à TMM+1,35% brut l'an pour le taux variable et 5,85% brut l'an pour le taux fixe.

Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2011-3 »

Montant : 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : 100DT par obligation.

Formes des titres : Toutes les obligations du présent emprunt sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations «TUNISIE LEASING 2011-3» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,35%* brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 135 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
- **Taux fixe :** 5,85%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

* Le conseil d'administration du 25/08/2011 a prévu un taux variable = TMM+0,5% brut l'an au minimum et TMM+1,5% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir à la Direction Générale pour fixer ce taux à la veille de l'émission.

** Le conseil d'administration du 25/08/2011 a prévu un taux fixe de 5% au minimum et 6,5% brut l'an au maximum et a délégué le pouvoir à la Direction Générale pour fixer ce taux à la veille de l'émission.

- Suite -

Intérêts : Les intérêts sont payés à terme échu le 29 janvier de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 29/01/2017.

Le montant total des intérêts serait de 5 265 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité à taux fixe. S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+1,35%), le montant des intérêts s'élèverait à 4 961 700 Dinars (en considérant un taux nominal de 5,513% à titre indicatif).

Taux de rendement actuariel : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 5,85% l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle : La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de novembre qui est égale à 4,163% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 5,513%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,35% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations «TUNISIE LEASING 2011-3» sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de 3 ans pour le présent emprunt.

Duration : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 2,788 années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 19/12/2011 et clôturées sans préavis au plus tard le 29/01/2012. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 29/01/2012.

Amortissement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. L'emprunt sera amorti en totalité le 29/01/2017.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 29 janvier de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le 29/01/2013. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- Suite -

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 19/12/2011 aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis, Tunis II, Marsa, Sfax, Sousse, Nabeul et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-3 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note BBB+ (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21 novembre 2011.

La note BBB+ à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes + et – marquent des nuances de qualité.

Notation de la société: En date du 22 avril 2010, l'agence de notation Fitch Rating a confirmé les notes attribuées sur l'échelle nationale à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) pour la note à long terme avec perspective d'évolution stable et F2 (tun) pour la note à court terme.

Dans un communiqué de presse en date du 04 juillet 2011, l'agence internationale de notation Fitch Ratings a mis sous surveillance négative la notation de Tunisie Leasing au vu du contexte économique instable.

Dans sa lettre de notation, datée du 10 août 2011, cette surveillance négative a été maintenue sur les notes à long et court terme attribuées à Tunisie Leasing.

Dans sa lettre de notation, datée du 21 novembre 2011, cette surveillance négative a été levée sur les notes à long et court terme attribuées à Tunisie Leasing.

Cotation en bourse : Des titres de l'émetteur de même catégorie sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-3 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2011-3 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°11-758 du 02 décembre 2011, d'un document de référence enregistré auprès du CMF en date du 26 août 2011 sous le n° 11-004 et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 4^{ème} trimestre 2011 pour tout placement sollicité après le 20/01/2012.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing, Centre Urbain Nord avenue Hedi Karray, Tunisie Valeurs, Immeuble Integra Centre Urbain Nord, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au 4^{ème} trimestre 2011 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « UIB 2011-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques tenue le 23/06/2011 a autorisé l'émission d'emprunts obligataires par la banque jusqu'à concurrence de 200 000 000 dinars au cours des exercices 2011, 2012 et 2013 et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au directeur général, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de ces emprunts en une ou plusieurs fois et d'en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du 22/07/2011 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire de 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant de 75 000 000 dinars, dans le cas où les conditions du marché le permettraient, moyennant un taux de coupon de 5,90% et une durée de 7 ans. Le conseil a délégué au Directeur Général le pouvoir de modifier, le cas échéant, les modalités de l'emprunt de manière à tenir compte de la conjoncture et des conditions du marché.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration du 22/07/2011, la Direction Générale a fixé le montant de l'emprunt obligataire « UIB 2011-2 » à 50 000 000 dinars et pouvant être porté à 75 000 000 dinars, sur une durée de 7 ans et un taux d'intérêt de 5,90% brut l'an.

Dénomination de l'emprunt : « UIB 2011-2 ».

Montant : 50 000 000 de dinars, et susceptible d'être porté à un montant maximum de 75 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et le **30/01/2012** date limite de clôture des souscriptions.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : 5,90% brut l'an.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir.

Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 5,90% l'an pour le présent emprunt.

Durée totale : Les obligations « UIB 2011-2 » du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3,999 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 3,583 années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/01/2012** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/01/2012** et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à raison de 14,290 dinars par obligation à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions effectives jusqu'à la sixième année et de 14,260 dinars la 7^{ème} année.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **30/01** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **30/01/2013**. Les paiements des intérêts et le remboursement du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/12/2011** et clôturées au plus tard le **30/01/2012**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (75 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 750 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/01/2012**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/01/2012**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/02/2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16/12/2011** aux guichets d'AXIS Capital Bourse, sise au 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis, de BNA Capitaux, sise au Complexe Le Banquier Avenue Tahar Haddad Les Berges Du Lac 1053 Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « UIB 2011-2 » seront assurés par le Back office marché de l'UIB.

Notation : le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, Axis Capital Bourse en vue de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UIB 2011-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Union Internationale de Banques s'engage dès la clôture de l'emprunt « UIB 2011-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **11-0757** en date du **1^{er} décembre 2011**, du document de référence « UIB 2011 » enregistré par le CMF sous le n° **11-002** en date du **15 juillet 2011** et de son actualisation enregistrée par le CMF le **1^{er} décembre 2011** sous le n° **11-002/A001** seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'UIB, 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 TUNIS ; de la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de Axis Capital Bourse, Intermédiaire en bourse, 67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGO

الشركة الحديثة للخزف سوموسار

"SOMOCER"

مقرها الاجتماعي: منزل حياة المنستير

إثر إنعقاد الجلسة العامة العادية الاستثنائية بتاريخ 30 نوفمبر 2011 وذلك بدعوة من الوكيل القضائي المعين من طرف رئيس المحكمة الابتدائية بالمنستير، في ما يلي القرارات المعتمدة :

القرار الأول:

باعتبار التجاوب الكبير بين المساهمين بما في ذلك العارضين قررت الجلسة العامة العادية الإستثنائية أن يكون التصويت برفع الأيدي .
وتمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

القرار الثاني:

بعد التذكير بظروف استدعاء هذه الجلسة العامة العادية للمساهمين تعابن الجلسة العامة وتقرّ أنّ عدد أعضاء مجلس الإدارة أصبح خمسة بعد أن فقد العضو Dubai Investment Group (D.I.G) عضويته ببيعه لكلّ أسهمه وبعد أن إستقال رياض بن خليفة وتقرّر الجلسة العامة الإستثنائية إبقاء أعضاء مجلس الإدارة الحاليين في مناصبهم والبالغ عددهم خمس وهم

- 1 - السيد لطفي عبد الناظر.
- 2 - السيد كريم عبد الناظر.
- 3 - السيد عبد الوهاب بللعج.
- 4 - شركة أقريماد.
- 5 - شركة AB CORPORATION.

كما تقرر الجلسة العامة إعادة هيكلة مجلس الإدارة بالترفيغ في عدد أعضائه إلى إثني عشر (12) عضو.
وتمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

القرار الثالث:

بعد فتح باب الترشح وبعد عرض أسماء المترشحين على الجلسة العامة العادية عيّنت الجلسة العامة أعضاء مجلس إدارة الشركة الحديثة للخزف سوموسار "SOMOCER" السادة الآتي ذكرهم

- 1 - السيد لسعد بوزقنّدة.
- 2 - السيد عبد المجيد العودني.
- 3 - السيد رياض جيدان.
- 4 - السيد حافظ حميد.
- 5 - السيد معزّ الزواري.
- 6 - السيد خالد بكار.
- 7 - السيد ماهر الزواري.

وبذلك يتكوّن مجلس الإدارة من إثني عشر (12) عضواً تنتهي مهامهم بإلتتام الجلسة العامة العادية للمساهمين التي ستعقد في القوائم المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2012 وهم الذوات المادية والمعنوية التالية:

- 1 - السيد لطفي عبد الناظر.
- 2 - السيد كريم عبد الناظر.
- 3 - السيد عبد الوهاب بللعج.
- 4 - شركة أقريماد.
- 5 - شركة AB CORPORATION.
- 6 - السيد لسعد بوزقنّدة.
- 7 - السيد عبد المجيد العودني.
- 8 - السيد رياض جيدان.
- 9 - السيد حافظ حميد.
- 10 - للسيد معزّ الزواري.
- 11 - للسيد خالد بكار.
- 12 - للسيد ماهر الزواري.

ويصرّح الأعضاء المعيّنين من طرف الجلسة العامة العادية الملتزمة بصفة إستثنائية أنّهم في حلّ من كلّ الموانع القانونية ويوافقون على مهامهم كأعضاء مجلس إدارة الشركة الحديثة للخزف سوموسار "SOMOCER" ويشكرون الجلسة العامة على ثقته التي منحها إياهم.

وتمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

القرار الرابع:

أعطت الجلسة العامة العادية النفوذ لكلّ حامل لنسخة أو نظير من هذا المحضر للقيام بكل الإجراءات القانونية اللازمة.

وتمت المصادقة على هذا القرار بالاجماع

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

**SOCIETE ATELIERS MECANIQUE DU SAHEL AMS
SIEGE SOCIAL : BOULEVARD IBN KHALDOUN –B.P 63 4018 SOUSSE TUNISIE**

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Extraordinaire, la Société ATELIERS MECANIQUE DU SAHEL AMS publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées :

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de la Société ATELIERS MECANIQUE DU SAHEL « AMS SA » d'un montant de Cinq Million de Dinars (5.000.000 DT) pour le porter de Douze million Trois Cent Huit Mille quatre cent Dinars (12.308.400 DT) à Dix Sept Million Trois Cent Huit Mille quatre cent Dinars (17.308.400 DT) et ce par l'émission de Un Million (1.000.000) d'actions nouvelles à souscrire en numéraire lors de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de déléguer au Conseil d'administration de la société le pouvoir de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à émettre et ce dans la fourchette comprise entre 9,5 dinars et 13 dinars.

Les nouvelles actions à souscrire au moment de l'augmentation porteront jouissance à partir du Premier Janvier de l'année d'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve le rapport du Conseil d'Administration et celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à la suppression du droit préférentiel de souscription, tous les actionnaires de la société déclarent renoncer à leurs droits préférentiel de souscription dans l'augmentation du capital au profit des personnes souscripteurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous réserve de la réalisation de l'augmentation de capital de modifier les dispositions de l'article 6 des statuts comme suit : Le capital social est fixé à la somme de Dix Sept Million Trois Cent Huit Mille quatre cent Dinars (17.308.400 DT), divisé en 3.461.680 Actions de cinq Dinars Chacune, intégralement libérées, numérotées de 1 à 3.461.680.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les statuts de la Société ATELIERS MECANIQUE DU SAHEL AMS et décide de les mettre en conformité avec la réglementation régissant les sociétés faisant appel public à l'épargne et ce suite à la décision d'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur de ce procès verbal pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 14 DECEMBRE 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,204%		
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		3,421%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		3,467%	1 005,692
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		3,502%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,583%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,685%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,887%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,968%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		4,049%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		4,110%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012	4,211%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,338%	1 007,499
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,599%	1 025,377
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,825%	1 057,147
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,930%	1 077,629
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,192%	1 051,031
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,491%		983,120
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,573%	987,573
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,688%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,836%	1 041,670
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,084%		967,631
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,089%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,097%	965,304
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,195%	1 051,969
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,203%		953,207

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	135,352	139,264	139,274		
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	11,838	12,223	12,224		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,214	1,251	1,252		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	32,630	33,791	33,794		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	44,802	46,204	46,208		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	163,775	160,154	160,941		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	28/03/08	669,080	541,719	545,172		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,431	131,852	132,785		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,841	125,690	126,079		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,956	115,277	115,601		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,164	113,380	113,768		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,195	94,116	94,814		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	165,054	152,118	152,291		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,368	98,279	98,506		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	-	102,136	102,260		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 279,506	1 284,888	1 282,891		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 218,986	2 212,032	2 204,934		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,368	106,367	106,970		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	122,479	111,386	110,529		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,906	121,539	121,131		
21	FCP FINA 60	FINA CORP	28/03/08	1 153,132	1 181,826	1 180,627		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	129,272	123,893	123,565		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,956	14,751	14,671		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 844,815	5 788,299	5 779,806		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 613,950	6 624,746	6 630,403		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,293	2,226	2,208		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,846	1,845	1,832		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,162	1,126	1,131		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	108,201	107,542	107,551
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,529	104,255	104,265
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,198	105,065	105,075
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,030	102,928	102,938
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,814	103,096	103,108
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,102	107,060	107,069
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,928	103,599	103,609
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,973	103,731	103,740
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,106	103,900	103,910
38	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,976	105,390	105,399
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,920	102,392	102,402
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,302	104,013	104,022
41	FINA O SICAV	FINA CORP	11/02/08	31/05/11	3,622	104,065	103,747	103,755
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,546	106,450	106,459
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	106,200	105,706	105,716
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,642	102,726	102,734
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,948	102,610	102,619
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,540	104,063	104,073
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,457	102,217	102,227
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	106,156	103,114	103,122

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	104,166	103,641	103,650
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,745	102,378	102,378
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,552	104,074	104,083
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,763	104,510	104,517
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,001	101,852	101,860
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,536	10,498	10,499
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	104,067	103,463	103,472
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	102,557	102,566
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	102,112	101,337	101,405
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,602	74,967	75,151
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	155,524	146,782	147,450
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 454,201	1 461,004
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	112,581	113,563	114,080
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	116,359	115,201	115,685
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	95,575	90,208	90,964
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,523	16,274	16,306
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	277,442	269,910	272,220
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	51,249	46,027	46,393
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 349,254	2 358,911
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	78,987	79,082	79,328
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,113	58,063	58,220
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	103,331	101,288	101,506
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	113,779	111,365	111,905
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	110,018	103,507	104,232
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,692	11,693	11,706
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,686	12,652	12,664
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,636	16,867	16,916
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	17,197	16,719	16,837
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,356	11,894	11,952
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	-	10,118	10,133
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	-	10,102	10,109
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	-	10,107	10,115
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	131,919	124,169	124,716
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	127,744	123,176	123,467
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	-	10,150	10,175
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	128,457	116,276	117,133
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	20,621	19,622	19,765
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	-	101,377	101,591
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	-	101,935	102,215
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
88	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	102,358	98,719	99,033
89	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	-	106,202	107,109
90	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	150,176	141,354	141,171
91	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,417	10,583	10,671
92	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	123,909	115,726	115,242
93	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	117,002	114,651	114,728
94	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	102,243	101,899
95	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,306	100,973
96	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	184,646	181,515	181,643
97	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	162,241	162,957	163,123
98	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	140,166	141,584	141,819
99	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	10 740,784	9 873,221	9 874,123
100	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	192,968	195,382	195,034
101	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	109,114	134,246	134,496
102	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 439,547	1 496,535	1 488,262
103	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	-	104,228	103,865
104	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	107,049	98,620	98,609
105	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	107,735	115,095	115,562
106	TUNISIAN EQUITY FUND FCP	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 395,971	10 155,807	10 097,339

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS